

LA CÔTE



SIGFREDO HARO

TÉLÉVISION
YVES AUBERSON
A ÉMU
LA FRANCE P 5

MERCREDI 3 FÉVRIER 2021

WWW.LACOTE.CH

NO 23 / CHF 2.80 / J.A. - CH-1260 NYON

LA MÉTÉO DU JOUR EN PLAINE
^ 12° v 8°  À 1000M
^ 8° v 7° 

SUISSE LE TAUX
DE REPRODUCTION DU COVID
RESTE PRÉOCCUPANT P 10

JUSTICE DEVANT LE JUGE POUR
AVOIR MORDU UN POLICIER,
IL SE DIT LUI AUSSI VICTIME P 5

NYON

20 MILLIONS, COMME UNE LETTRE À LA POSTE

Le Conseil communal a fait preuve d'un consensus inhabituel pour débloquer les fonds d'importants investissements: relookage de la gare, développement du solaire, nouvel hôtel de police et rénovation du Rocher, notamment. P 3



CHRYSOULA BOUACHRINE

LOISIRS

LA DÔLE POURRA OUVRIR CE WEEK-END!

Le tribunal administratif de Besançon a suspendu hier l'interdiction d'accès au parking des Dappes, ouvrant ainsi la porte des pistes. P 7

FOOTBALL À DÉFAUT
DE CHAMPIONNAT, ILS
CARTONNENT SUR TIKTOK

Privés de compétition, trois jeunes joueurs de Genolier Begnins tournent des vidéos qui font des millions de vues sur le réseau social. P 9



SIGFREDO HARO

VAUD 1900 PROFS EN COURS
POUR ENSEIGNER
LE NUMÉRIQUE AUX PETITS

«Nous avançons malgré les difficultés», a expliqué la conseillère d'Etat Cesla Amarelle. Cet enseignement est l'un de ses chantiers prioritaires. P 7



KEYSTONE/JEAN-CHRISTOPHE BOTT



Vous proposez du click&collect?

Informez gratuitement vos clients sur

 uvertici.lacote.ch



PUBLICITÉ



Un «croqueur» de policier face à ses juges

NYON Un sexagénaire se dit «victime d'une agression» par les agents. Il a quasiment sectionné le doigt d'un des pandores en le mordant.

PAR DIDIER.SANDOZ@LACOTE.CH

«I n'en démord pas, le prévenu qui comparait hier devant le Tribunal de police de La Côte. Le sexagénaire a perdu son permis de conduire et son emploi depuis l'interpellation musclée dont il a été l'objet en automne 2018, à Prangins. «Je me suis débattu car je me suis senti agressé par les policiers», répète l'automobiliste.

Un feu rouge non respecté

Ce soir de novembre, il faisait nuit quand, sur la route de l'Aérodrome, le conducteur a grillé un feu de chantier au rouge. Pas de chance pour lui, il tomba nez à nez avec deux agents de Police Nyon Région en patrouille à bord d'un véhicule banalisé qui l'ont forcé à reculer et à stationner sa Porsche sur le bord de la chaussée.



Je me suis débattu car je me suis senti agressé par les policiers.

LE PRÉVENU
LUI-MÊME ACCUSÉ DE LÉSIONS CORPORELLES GRAVES SUR UN AGENT.

«Comme George Floyd»

Selon les dires des deux agents repris par l'acte d'accusation, l'automobiliste, qui avait consommé de l'alcool (0,83 %) et du cannabis, s'est rapidement montré agressif et insultant. Il a notamment refusé d'obéir aux injonctions des policiers lui refusant le droit de boire une bouteille d'eau avant le test d'alcoolémie. Celle-ci a volé dans l'habitacle au moment où un agent a tenté de la lui retirer de la bouche.



L'interpellation musclée de l'automne 2018 avait eu lieu sur la route de l'Aérodrome, à Prangins. SIGFREDO HARO

Ensuite, une main plongée dans un sac posé sur le siège passager a fait monter la tension d'un cran. «On ignore ce qu'il aurait pu en sortir, a précisé un policier. Suivant notre protocole, nous l'avons donc extrait de son véhicule.» A entendre le prévenu qui se dit victime, la scène suivante est digne du drame qui a tué George Floyd à Minneapolis.

«Les agents ne m'ont pas laissé le temps de trouver mes papiers. Ils m'ont plaqué au sol. Je me suis retrouvé ficelé comme un poulet et je suis resté au sol plus de deux heures, durant lesquels je reconnaissais avoir proféré des noms d'oiseaux. J'ai maintes fois répété que je ne pouvais guère respirer.» L'avocat des policiers ne cache pas qu'aux États-Unis, «le prévenu ne serait peut-être plus là, mais mes clients ont agi de manière proportionnée et avec

professionnalisme», plaide Me Samuel Pahud.

Un doigt presque sectionné

L'un d'eux a tenté de retourner le suspect en pratiquant une «clé contrôlée au niveau du nez», soit en appuyant sa paume contre la joue et le nez de l'interpellé pour le forcer à basculer. Celui-ci a mordu l'agent avec une telle vigueur que cela a provoqué une fracture de deux doigts et le tendon du majeur sectionné. «Cela a fait le bruit d'un os de poulet. Je l'entends régulièrement depuis», témoigne son collègue. «Je n'aurais pas dû, mais j'ai agi par réflexe», confie l'accusé du bout des lèvres.

Le brigadier blessé a été en incapacité de travail totale durant un mois puis partielle durant deux mois supplémentaires. Aujourd'hui, il annonce ne plus sentir pleinement son doigt. En attendant la police

cantonale appelée en renfort, face à un suspect décrit comme «hystérique», les agents lui ont encore aspergé le visage de spray au poivre.

Une expertise atténuante

Pour sa défense, l'automobiliste bénéficie d'une expertise psychiatrique qui conclut à une responsabilité pénale réduite au vu de troubles du comportement à tendance mégalomane, ajoutés à l'alcool et aux stupéfiants, a pu conduire à une abolition partielle du discernement lors de l'incident. Le spécialiste qui a mené cette expertise reconnaît chez le prévenu une tendance à la résistance à l'autorité.



Cela a fait le bruit d'un os de poulet. Je l'entends régulièrement depuis.

LE POLICIER
QUI A VU SON COLLÈGUE VIOLEMMENT MORDU AU DOIGT.

L'avocat des policiers rejette cette expertise qu'il estime «complaisante, voire partielle». En face, Me Anne-Luce Julsaint-Buonomo dénonce aussi un conflit d'intérêts car toute cette affaire se base sur un rapport rédigé par l'un des protagonistes de l'incident.

10 mois avec sursis requis

Le Ministère public requiert dix mois de prison et une sanction de 60 jours-amende à 50 francs le jour avec sursis pendant deux ans, ainsi qu'une amende de 600 francs. Le Tribunal de police tranchera d'ici à la fin de la semaine.

Le défi d'Yves Auberson a ému la France

TÉLÉVISION

«Stade 2» a mis en lumière le défi du marcheur atteint de Parkinson.

Même Mattieu Lartot, présentateur de l'émission «Stade 2» paraissait troublé au moment de lancer le sujet grand format consacré au marcheur nyonnais atteint de la maladie de Parkinson, Yves Auberson, dimanche soir sur France 3. L'émission dominicale a accordé 7 minutes et 30 secondes pour un long format sur le défi de notre candidat au titre de «Personnalité La Côte 2020». Sous-titré «Toujours se relever», le reportage montre l'ancien golfeur professionnel, aujourd'hui secoué de spasmes incontrôlables, seul dans des paysages enneigés, accompagné de son fils lors d'une de ses étapes à travers les Alpes suisses ou dans son studio expliquant le défi que peut représenter la préparation de son repas.

Les bienfaits du sport

Yves Auberson y prône l'importance du sport dans la lutte au quotidien contre les effets de la maladie neurologique qui l'accompagne depuis plus de quinze ans.

«Quand je marche, j'ai l'impression de vivre. La maladie s'en va quand tout mon corps se met en marche», confie le quinquagénaire. La diffusion de ce reportage sur la chaîne française a suscité une vague de messages de soutien teintés d'émotions sur la page Facebook du Défi Parkinson, l'association qui continue à œuvrer en faveur de l'amélioration de vie des personnes atteintes par cette maladie difficilement curable. Et désormais, c'est le journal «L'Equipe» qui s'intéresse aussi à son exploit.



Quand je marche, j'ai l'impression de vivre. La maladie s'en va»

YVES AUBERSON
MARCHEUR ATTEINT DE PARKINSON.

Opération en vue

De quoi donner le moral à Yves Auberson qui se prépare à subir une opération consistant à poser des électrodes dans le cerveau pour contrer les effets de Parkinson à mi-mars, si la situation des hôpitaux en temps de pandémie le permet. **DSZ**



Un reportage de 7'30" a été consacré au Défi Parkinson relevé par Yves Auberson: plus de 1000 kilomètres à pied dans les Alpes. DR

Chésereux orphelin de son animatrice

HOMMAGE Présidente de la société de développement, France Berthouzoz s'est éteinte la semaine dernière. A 56 ans.

Petite par la taille, mais grande par l'énergie qui l'animait, elle et la société de développement de Chésereux, qu'elle présidait depuis 2008 après en avoir tenu la caisse pendant trois ans, France Berthouzoz a cédé face à un retour du cancer qui l'a rongée ces quatre dernières années, avec une brève période de rémission.

Le couple Berthouzoz s'était installé au village en 1994, en provenance de Genève, «car elle n'appréciait guère la vie dans une grande ville», précise son époux, Didier. En 1999, l'appartement dans la ferme d'Eric et Georgette Ansermet

qu'ils louent depuis leur arrivée sur la Côte s'est empli avec la naissance de leur fille, Laure. Si la future présidente s'est rapidement intégrée à la vie des sociétés locales, elle n'en a pas perdu son profond accent frimbourgeois venant compléter les intonations valaisannes de son mari.

Infatigable organisatrice

«France était fille de restaurateurs. Aussi, elle a toujours aimé la compagnie et l'organisation de manifestations, que ce soit à Chésereux ou au profit de l'Amicale du chalet issue des rangs de la société de gym Fri-



France Berthouzoz est décédée le 25 janvier. DR

bourg Ancienne, dont elle a longtemps été trésorière», relate Didier Berthouzoz. Aux rendez-vous traditionnels de la société de développement

de Chésereux, cette employée de banque de formation, qui œuvrait en tant que secrétaire chez un constructeur métallique de Crassier, a ajouté de nouvelles manifestations populaires comme la disco pour les petits Brasse-Cailloux.

Un combat en silence

Dès 2016, elle a fait face avec dignité à la maladie qui lui a offert une brève rémission dès 2018. Et si la quinquagénaire était connue pour son dynamisme et son franc-parler, c'est seule qu'elle a mené la lutte. «Jusqu'au bout elle aura cherché à protéger ses proches en ne disant rien de sa souffrance et en positivant», salue le jeune veuf. Elle a perdu cet ultime combat le 25 janvier dernier. **DSZ**

VAGUE DE TESTS POUR RETOURNER À L'ÉCOLE

ETOY Une classe de 8e année a fermé, lundi à Etoy, après qu'au moins un cas positif au Covid y a été annoncé. Selon le «Journal de Morges», cette décision, préventive, a été prise le temps de faire tester les autres élèves.

«Lorsque deux cas se déclarent en moins de cinq jours ou un cas au variant anglais, une lampe s'allume chez nous», résume Julien Schekter, responsable de la communication du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture. Dans le cas présent, le canton a estimé que l'ensemble des écoliers devait se soumettre à un dépistage. Lundi après-midi, tout le monde a donc subi un test rapide sur le site de l'école, encadré par trois infirmières et des membres de la protection civile. Les résultats sont tombés hier. «Tous les élèves testés sont négatifs et les parents ont été informés. La classe peut donc rouvrir ce jeudi», annonce Valérie Merino de Tiedra, directrice de l'Établissement primaire Gimel-Etoy. **CGE**